

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

A la Une :

Edition d'avril 2023

Page 1

✚ Le brin d'aillet

Page 2

✚ L'inscription école

Page 3

✚ La cantine

Page 4

✚ La tournée des ados

Page 5

✚ Le bac

✚ Le cirque

Page 6

✚ Le don du sang

Contact

Mairie de Courcoury

15b rue de la Liberté
17100 COURCOURY

Tél. : 05 46 93 18 23
mairie@courcoury.fr

COURCOURY

Le 1^{er} mai 2023 à 12h00

Le brin d'aillet



Faites comme le muguet

Sortez !

Organisé par la Société des Fêtes



Menu

Apéritif

Gratton, rillettes, brins d'aillet

Jambon braisé et son accompagnement

Fromage

Dessert

Café

Vin (avec modération)

Réservations et renseignements

BIGOT Robert 06 26 02 85 58

Réservation obligatoire



Coupon à déposer en Mairie, joindre le chèque total à l'inscription avant le 22 avril 2023

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre d'adultes : X 16€ =

Nombre d'enfant (-12 ans)..... X 10€ =

TOTAL =

Chèque à l'ordre de la Société des Fêtes

**INSCRIPITONS
ECOLES
RPI
Courcoury/Les Gonds
2023 - 2024**



**Inscriptions scolaires
du 3 avril au 31 mai 2023**

**INSCRIPTION à renvoyer ou déposer
à la MAIRIE de COURCOURY**

**Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site :
inscriptionscolaire@agglo-saintes.fr**

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2023/2024 sont ouvertes pour les enfants qui entrent en petite section ou ceux qui sont nouvellement installés dans l'agglomération de Saintes.

Le service Education-Enfance-Famille de la Communauté d'Agglomération de Saintes est à votre disposition pour toutes autres informations complémentaires :

Pièces justificatives à fournir avec le dossier d'inscription :

- Fiche de renseignements dûment complétée et signée
- Copie du livret de famille
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- Fiche sanitaire avec la date des vaccins à jour et les éventuelles allergies indiquées
- Certificat de radiation en cas de changement d'école, y compris pour les maternelles
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Formulaire de prélèvement SEPA dûment complété et accompagné d'un RIB si vous optez pour le prélèvement automatique
- Une attestation de quotient familial CAF ou MSA afin de bénéficier des tarifs adaptés à vos ressources

MODE D'EMPLOI

LUTTE CONTRE LE
GASPILLAGE ALIMENTAIRE


Mon enfant déjeune à la cantine : mode d'emploi



Cas 1 MON ENFANT DÉJEUNE À LA CANTINE TOUS LES JOURS.  Je n'ai aucune démarche à faire, la réservation quotidienne est automatique.

Cas 2 MON ENFANT DÉJEUNE À LA CANTINE RÉGULIÈREMENT (TOUS LES LUNDIS, PAR SEMAINE, PAR MOIS...).  Je dois me connecter sur l'Espace Familles et décocher les jours où mon enfant ne déjeune pas à la cantine.

Cas 3 MON ENFANT NE DÉJEUNE JAMAIS À LA CANTINE OU OCCASIONNELLEMENT.  Je me connecte sur l'Espace Familles pour annuler tous les repas automatiquement réservés, et si besoin, réserver seulement le jour où mon enfant va déjeuner à la cantine.

Cas 4 MON ENFANT DÉJEUNE À LA CANTINE MAIS JE N'AI PAS RÉSERVÉ SON REPAS.  Le repas sera facturé 0,50€ de plus que le tarif habituel.

Cas 5 J'AI RÉSERVÉ LE REPAS DE MON ENFANT, MAIS IL NE DÉJEUNE PAS À LA CANTINE.  Je dois prévenir l'agglomération :

- Je préviens en respectant le délai selon les exemples suivants, le repas ne sera pas facturé.
 - Si mon enfant ne déjeune pas le lundi à la cantine, je dois annuler au plus tard le vendredi avant 10h.
 - Si mon enfant ne déjeune pas le mardi à la cantine, je dois annuler au plus tard le lundi avant 10h.
 - Si mon enfant ne déjeune pas le jeudi à la cantine, je dois annuler au plus tard le mardi avant 10h.
 - Si mon enfant ne déjeune pas le vendredi à la cantine, je dois annuler au plus tard le jeudi avant 10h.
- Je ne préviens pas en respectant le délai, le repas me sera facturé.
- Je préviens en dehors de ce délai, car mon enfant est absent plusieurs jours, seul le 1^{er} repas sera facturé. (Quelque soit le motif d'absence, 1 jour de carence vous sera facturé)

8,26€, C'EST LE COÛT RÉEL D'UN REPAS POUR L'AGGLOMÉRATION

Comment modifier ma réservation à la cantine ?



- En priorité, sur l'Espace Familles, en accédant depuis agglo-saintes.fr
- Auprès du responsable de l'accueil périscolaire de votre école
- Par mail : education.enfance.famille@agglo-saintes.fr
- À l'accueil de l'agglomération, 12 boulevard Guillet Maillet, 17100 Saintes

www.agglo-saintes.fr

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES ET INFO JEUNES SAINTONGE
VIENNENT À VOTRE RENCONTRE

LA TOURNÉE DES ADOS

11-25 ANS



MARDI 11 AVRIL - 14h-19h

SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

MERCREDI 12 AVRIL - 14h-19h

à l'école de Courcoury de 14h00 à 19h00

JEUDI 13 AVRIL - 14h-19h

FONTCOUVERTE

VENDREDI 14 AVRIL - 14h-19h

LA-CHAPELLE-DES-POTS

- > LUDOTHÈQUE
- > WORLD CAFÉ
- > MUR D'EXPRESSION
- > ULTIMATE*
- > BUFFET CONVIVIAL

(de 17h30 à 19h à destination des jeunes,
des familles et des élus)

GRATUIT

*Animations Ultimate uniquement à Courcoury et La-Chapelle-des-Pots.



RETOUR DU BAC COURCOURY et CHANIERES

De Courcoury, empruntez gratuitement le bac à pied, à vélo ou en véhicule motorisé pour rejoindre la commune de Chaniers.

Les horaires d'ouverture, dépendants du fleuve sont les suivants :

- Du 15 avril au 14 juin et du 16 septembre au 31 octobre
de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 (tous les jours sauf le lundi)
- Du 15 juin au 15 septembre
De 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 (tous les jours)

**CIRQUE
DE FRANCE**

**Présente
ses artistes,
ses jongleurs,
ses équilibristes,
ses contorsionnistes,
ses trapézistes,
ses clowns,
et plein d'autres
surprises !**

**1h
de
SPECTACLE**

À Courcoury
Le mardi 4 avril à 18 h00
Le mercredi 5 avril à 14h00

Place de l'Eglise
Cirque sans animaux
Tél. : 07 80 58 82 84



Vos relais sont d'un grand secours et contribuent à mobiliser les donateurs et à en sensibiliser de nouveaux. N'hésitez pas à partager ce mail à vos contacts J

Les collectes de sang se déroulent sur RDV. Cela permet de réduire le temps d'attente et de mieux gérer la prise en charge de chaque donneur. Pour prendre rendez-vous cliquez sur lien : <https://efs.link/BCrdg>

* Le passe sanitaire n'est pas obligatoire pour donner votre sang. Vacciné(e) Covid ou en cours, vous pouvez donner sans délai.

* Le port du masque reste recommandé en collecte.

* Vous avez été testé(e) positif au Covid, présentez des symptômes ou vous êtes asymptomatique :

- Vous devrez attendre 7 jours après le début des symptômes pour donner votre sang, ou après la date du test positif pour les personnes asymptomatiques. Ce délai peut se réduire à 5 jours à l'issue d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de signes d'infection dans les dernières 48H.

- Pour les candidats non vaccinés ou avec un schéma vaccinal incomplet :
Vous devrez attendre 10 jours après le début des symptômes pour donner votre sang, ou après la date du test positif pour les personnes asymptomatiques. Ce délai peut se réduire à 7 jours à l'issue d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de signes d'infection dans les dernières 48H.

* Vous êtes cas contact à risque :

- pour les candidats cas contact ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire) : vous pouvez donner votre sang sans délai

- Pour les candidats cas contact non vaccinés ou ayant un schéma vaccinal incomplet : vous devrez attendre 7 jours après le dernier contact pour donner votre sang

* Avant de vous déplacer quelques conseils... Pensez à :

- Faire le test en ligne pour vérifier votre aptitude au don <https://efs.link/Jk5C9>

- Prendre un stylo et votre gourde si possible

- Prendre rendez-vous pour limiter l'affluence et l'attente en collecte